

## **Annexe 1 : Modalités de calcul et de prise en compte des frais de personnel dans la production immobilisée.**

**Le calcul se fait dans un 1° temps par individu par opération et par mois. Dans un 2° temps l'ensemble des informations est compilé afin d'en ressortir une valorisation globale par opération sur l'exercice budgétaire.**

La valorisation des charges de personnel concourant à la création d'immobilisation dans le cadre d'une opération budgétaire d'investissement est la suivante :

- $(A/B)*C$

avec les définitions suivantes pour les indicateurs :

- **Nombre d'heures réelles travaillées sur l'opération (A)**, issu du système d'information RH,
- Calcul du nombre d'heures théoriques travaillées par mois par individu :
  - Nombre moyen théorique de jours travaillés par mois :
    - 52 semaines\*5 jours ouvrés / 12 mois. On considère ici l'entièreté de l'année puisque les congés sont payés. Soit *21,67 jours travaillés par mois en moyenne (D)*, donnée théorique calculée
  - Nombre d'heures théoriques travaillées par jour :
    - Durée légale hebdomadaire : 35 heures de travail effectif, *soit 7 heures par jour (E)*.

**Nombre d'heures théoriques totales travaillées par mois par individu : (B)**

= D\*E soit 151,67 heures (calculé)

- Valorisation financière au réel des individus ayant concouru à la création de l'immobilisation en interne : **salaires bruts (y compris charges sociales) + charges patronales : (C)**, issu du système d'information RH.